

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Identification et exploitation de nouvelles opportunités d'affaires dans le cadre de nouvelles entreprises ou d'entreprises existantes
- Etude de marché visant évaluer la faisabilité du projet
- Définition du business model comprenant les éléments marketing, financiers, mais également humains liés à la création et au développement de nouvelles activités.
- Rédaction d'un business plan visant à programmer, suivre et adapter les objectifs et à organiser les moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre pour les atteindre.
- Constitution de réseaux, gestion des parties prenantes, mobilisation des dispositifs d'accompagnement humains et financiers.
- Portage financier, humain et institutionnel du projet durant phase de création et en phase de développement
- Accompagnement entrepreneurial
- Reprise d'entreprise
- Intrapreneuriat

2. Référentiel de compétences

- Faire de la veille sur les évolutions de son environnement ou éco-système et anticiper les transformations possibles de façon à identifier de nouvelles opportunités.
- Piloter ou co-piloter la construction d'une vision stratégique, fixer des objectifs et donner du sens de façon exploiter les nouvelles opportunités durant les phases de création et de développement de nouvelle structure.
- Conception et rédaction du business model.
- Fédérer et animer les acteurs internes et externes (gouvernance) dans un souci d'éthique afin de favoriser la création et le développement de la nouvelle entité.
- Développer des politiques et pratiques permettant la réalisation dans le temps des objectifs établis dans le cadre du business model.
- Adapter et concevoir des outils adaptés à la phase de création d'entreprise et aux phases de développement de nouvelles activités.
- Appliquer et mettre en œuvre des politiques et pratiques de management,
- Mobiliser et mettre en œuvre les moyens financiers, commerciaux et humains adaptés à la phase de création, puis à la phase de développement.
- Identifier et mobiliser les dispositifs d'aide à la création, notamment les aides financières et fiscales.
- Contrôler et mesurer la pertinence et la performance des outils de gestion et de pilotage de projet.
- Programmation, suivi de la réalisation et actualisation du business plan.
- Suivre les indicateurs et tableaux de bord établis dans le cadre du business model.
- Auditer, évaluer et analyser les risques tout au long de la phase de création et de développement. Evaluer la solvabilité du projet et son impact sur la trésorerie de l'entreprise.
- Appliquer et respecter des règles et des normes en menant une veille juridique et concurrentielle pointue sur la législation du secteur.
- Appliquer et respecter des règles et des normes liées à la création d'entreprise.
- Développer des process et des démarches Qualité adaptés aux phases de création et de développement de nouvelles activités.
- Connaître les règles de protection des innovations.
- Animer et fédérer des collectifs, développer son relationnel et son leadership

MASTER – ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

- Conseiller et négocier avec ses équipes et ses partenaires d'affaires
- Gérer l'organisation du travail et les transformations possibles
- Piloter son projet de développement personnel
- Développer les compétences comportementales et métiers (les siennes ou celles de ses équipes) – proactivité, innovation et prise de risque

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de

MASTER – ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.